

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22088800***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DE MONS

11 Juin 2022

Greffe MONS

N° d'entreprise : **0460 125 240**

Nom

(en entier) : **SA ACAPELA GROUP BABEL TECHNOLOGIES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Boulevard Dollez 33, 7000 Mons****Objet de l'acte : Démission - Nomination**

Après avoir délibéré, l'actionnaire unique adopte les résolutions suivantes:

1) Première résolution : démission des administrateurs

Par courriers dont copie en annexe, les 4 administrateurs de la Société ont fait part de la démission de leur fonction avec effet au 29 avril 2022, à savoir :

- Monsieur Serge Boucher, domicilié à 7000 Mons, rue d'Houdain 9 ;
- la SA Sparaxis, dont le siège social est établi à 4000 Liège, avenue Maurice Destenay 13, inscrite à la BCE sous le n° 0452.116.307, dont le représentant permanent est Monsieur Adrien Grabarski ;
- la SA Société de Développement et de Participation du Borinage et du Centre, en abrégé « Invest Borinage-Centre », dont le siège social est établi à 7000 Mons, rue des Quatre Fils Aymon 14, inscrite à la BCE sous le n° 0436.833.758, dont le représentant permanent est Monsieur Serge Demoulin ;
- la SA Marstrand, dont le siège social est établi à 7000 Mons, boulevard Dolez 33 B, inscrite à la BCE sous le n° 0630.749.527, dont le représentant permanent est Monsieur Thierry Poskin.

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de ces derniers.

Par vote séparé, l'assemblée générale spéciale donne une décharge spéciale aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2022 jusqu'à ce jour et fera en sorte que les administrateurs de la Société qui ont démissionné reçoivent une décharge complète et définitive pour l'exécution de leurs fonctions d'administrateur jusqu'à ce jour lors de l'assemblée annuelle de la Société décidant de la clôture de l'exercice en cours.

2) Deuxième résolution : nomination de nouveaux administrateurs

Conformément à l'article 7:85, al. 2 du Code des sociétés et des associations et de l'article 12 des statuts, comme il est constaté que les actionnaires sont moins de trois, l'assemblée nomme à l'unanimité en qualité d'administrateur pour une durée de six ans :

- Monsieur Fredrik Ruben, né le 13 mars 1977, de nationalité suédoise, domicilié à Skyttevägen 38, 181 46 Lidingö (Suède), ayant le numéro de passeport n° 97503020 (Suède);
- Madame Linda Tybring, née le 2 mai 1976, de nationalité suédoise, domicilié à Blaklintsvägen 1, 181 31 Lidingö (Suède), ayant le numéro de passeport n° 97773443 (Suède);
- Monsieur Thierry Poskin, domicilié à 7600 Péruwelz, Neuve Chaussée 101, dont le

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/07/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



numéro de registre national est le n°590128.03976.

Leur mandat prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de 2028. Leur mandat n'est pas rémunéré

3) Troisième résolution : délégation

L'assemblée générale décide de donner un pouvoir spécial à Timothy Baete et/ou Victor Ghazouani et/ou Pétrus Rossignol, chacun pouvant agir séparément et avec pouvoir de subdélégation, tous faisant élection de domicile au siège de l'association d'avocats elegis Bruxelles, rue Jules Cockx 8-10, 1160 Brussels, aux fins de faire toutes déclarations et d'accomplir toutes formalités et démarches qui pourraient résulter des décisions qui précèdent, notamment auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, le Moniteur belge, des guichets d'entreprises, du greffe du tribunal de l'entreprise, des services de l'administration sociale, fiscale ou de toutes autres administrations. A ces fins, le mandataire prénommé pourra, au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents ou pièces, substituer et, en général, faire le nécessaire.

Vote

La présente résolution est adoptée.

Signature de l'actionnaire
Pour Tobii Dynavox AB

Fredrik Ruben